

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

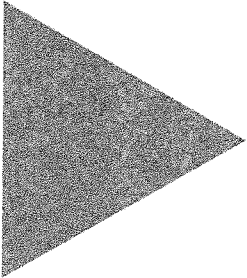
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01630 Numéro SIREN : 824 092 282 Nom ou dénomination : PEGLER-YORKSHIRE
--

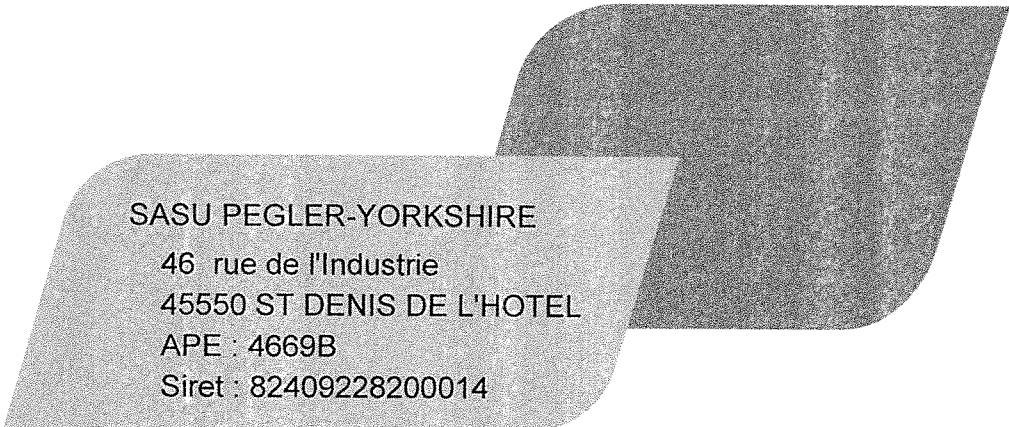
Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 9888



Comptes annuels



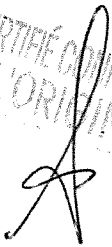
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018



SASU PEGLER-YORKSHIRE

46 rue de l'Industrie
45550 ST DENIS DE L'HOTEL
APE : 4669B
Siret : 82409228200014

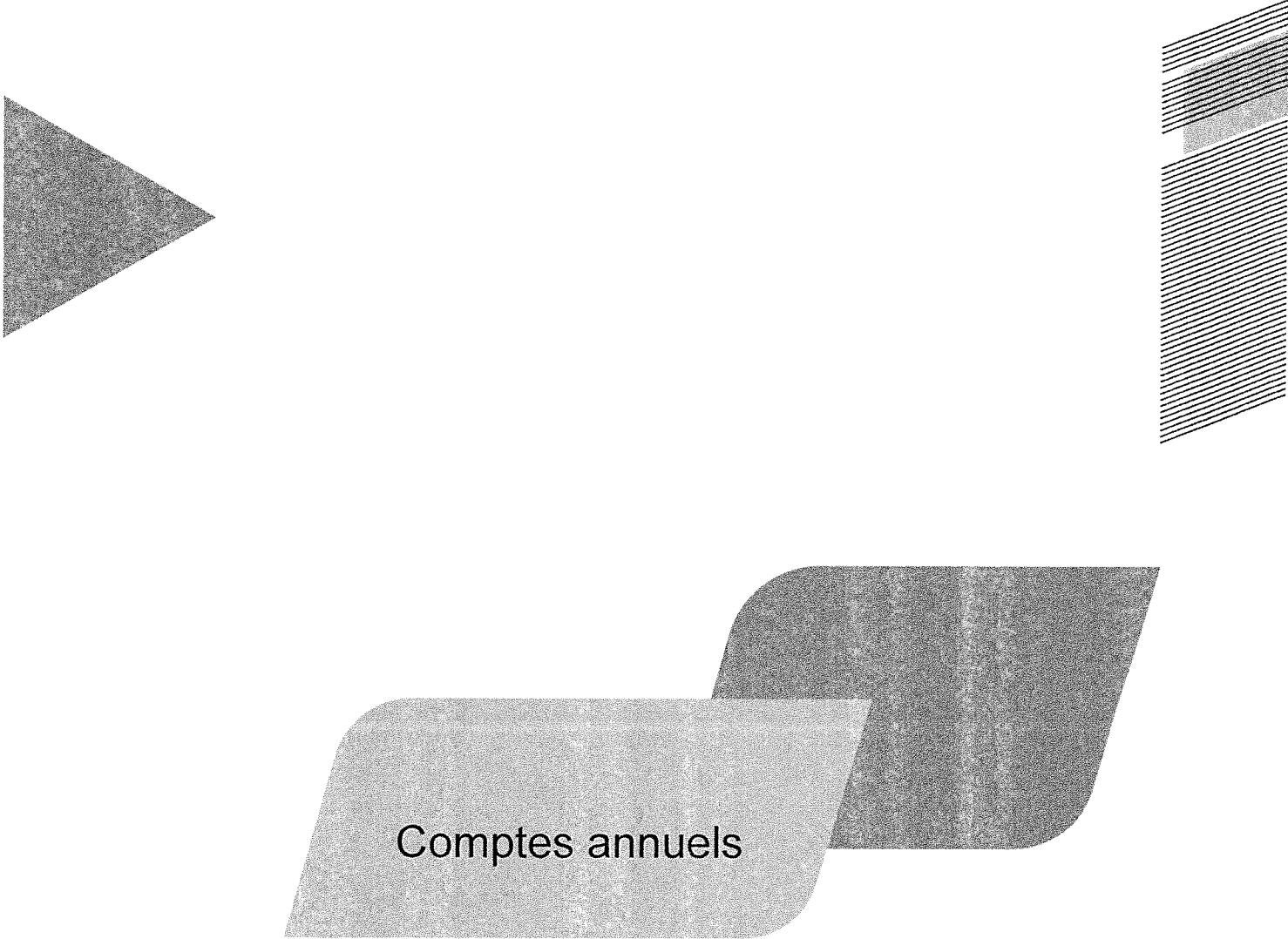
 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	18
<i>Autres informations</i>	20
2. Analyse et commentaires	21
3. Détail des comptes	23
Bilan détaillé	24
Compte de résultat détaillé	29





Comptes annuels

 Attestation d'Expert Comptable**RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de la société SASU PEGLER-YORKSHIRE pour l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	32 823 695
Chiffre d'affaires	50 365 585
Résultat net comptable (Bénéfice)	726 281

Fait à Orléans
Le 10 avril 2019

David CHICHERY
Expert-comptable



Bilan

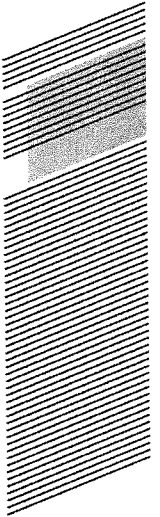
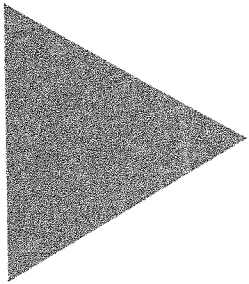
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	2 959 955		2 959 955	2 959 955
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	228 432	49 900	178 532	179 706
Constructions	4 095 048	669 039	3 426 009	3 693 113
Installations techniques, matériel et outillage	4 954 339	1 956 306	2 998 032	2 710 128
Autres immobilisations corporelles	111 269	48 528	62 741	74 082
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 197 946		1 197 946	842 790
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 546 989	2 723 773	10 823 216	10 459 773
Stocks				
Matières premières et autres approv.	5 026 386	32 208	4 994 178	4 120 283
En cours de production de biens	1 109 621		1 109 621	1 103 125
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	5 951 410	92 066	5 859 344	6 430 151
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	6 729 743		6 729 743	5 198 401
Fournisseurs débiteurs	148 422		148 422	
Personnel	2 173		2 173	1 536
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	156 120		156 120	226 075
Autres créances	2 874 254		2 874 254	5 428 125
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	87 634		87 634	43 112
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	37 669		37 669	4 946
Charges constatées d'avance				3 709
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 123 431	124 274	21 999 157	22 559 462
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif	1 322		1 322	22 984
COMPTES DE REGULARISATION	1 322		1 322	22 984
TOTAL ACTIF	35 671 742	2 848 047	32 823 695	33 042 219

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 000 000	4 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 387	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	520 248	
Report à nouveau		-113
Résultat de l'exercice	726 281	547 748
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 273 916	4 547 635
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	8 322	29 984
Provisions pour charges	1 098 803	968 749
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 107 125	998 733
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	16 000 000	16 000 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>	19 174	7 653
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 019 174	16 007 653
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 701 254	8 784 737
<i>Personnel</i>	760 404	749 121
<i>Organismes sociaux</i>	1 003 257	1 008 010
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	505 024	514 748
Dettes fiscales et sociales	2 268 685	2 271 880
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	446 432	401 699
Autres dettes	4 979	29 882
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	26 440 524	27 495 851
Ecart de conversion - Passif	2 130	
TOTAL PASSIF	32 823 695	33 042 219

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	50 365 585	48 254 940	2 110 645	4,37
Production stockée	-631 109	7 692 140	-8 323 248	-108,20
Subventions d'exploitation				
Autres produits	99 571	53 914	45 657	84,68
Total	49 834 047	56 000 994	-6 166 947	-11,01
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.	30 862 607	40 025 916	-9 163 309	-22,89
Variation de stock (m.p.)	-843 195	-4 183 191	3 339 996	-79,84
Autres achats & charges externes	8 357 577	8 341 595	15 983	0,19
Total	38 376 989	44 184 319	-5 807 330	-13,14
MARGE SUR M/SES & MAT	11 457 058	11 816 674	-359 617	-3,04
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	764 089	756 448	7 641	1,01
Salaires et Traitements	5 431 560	5 448 256	-16 696	-0,31
Charges sociales	1 968 117	2 229 977	-261 860	-11,74
Amortissements et provisions	1 380 204	1 787 835	-407 631	-22,80
Autres charges				
Total	9 543 971	10 222 517	-678 546	-6,64
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 913 087	1 594 158	318 929	20,01
Produits financiers	122 938	709 863	-586 925	-82,68
Charges financières	887 999	1 434 441	-546 443	-38,09
Résultat financier	-765 061	-724 579	-40 482	5,59
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	1 148 026	869 579	278 447	32,02
Produits exceptionnels	25 457	9 600	15 857	165,18
Charges exceptionnelles	9 600		9 600	
Résultat exceptionnel	15 857	9 600	6 257	65,18
Participation des salariés	137 470	94 077	43 393	46,12
Impôts sur les bénéfices	300 132	237 354	62 778	26,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	726 281	547 748	178 533	32,59



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU PEGLER-YORKSHIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 32 823 695 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 726 281 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains : néant
- * Aménagements de terrains : 10 à 35 ans
- * Constructions : 10 à 35 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

La société constate une dépréciation de stock notamment en cas de rotation lente. La méthode utilisée se base sur l'écoulement statistique probable des articles concernés. Le taux de dépréciation progresse en fonction de l'allongement du délai d'écoulement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 246 168 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 959 955			2 959 955
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	2 959 955			2 959 955
- Terrains	228 432			228 432
- Constructions sur sol propre	2 973 067	36 199		3 009 266
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 082 127	3 656		1 085 783
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 750 370	1 203 969		4 954 339
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 757			1 757
- Matériel de transport	14 000			14 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	82 972	12 540		95 512
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	842 790	355 156		1 197 946
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 975 515	1 611 519		10 587 034
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	11 935 470	1 611 519		13 546 989

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	2 959 955
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 959 955

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 355 156 euros

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	48 726	1 174		49 900
- Constructions sur sol propre	151 348	150 896		302 244
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	210 733	156 062		366 795
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 040 242	916 064		1 956 306
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 293	464		1 757
- Matériel de transport	887	1 750		2 637
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 467	21 667		44 134
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 475 696	1 248 077		2 723 773
ACTIF IMMOBILISE	1 475 696	1 248 077		2 723 773

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 910 711 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 729 743	6 729 743	
Autres	3 180 968	3 180 968	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	9 910 711	9 910 711	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR TIERS	105 373
Total	105 373

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000 000,00 euros décomposé en 40 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-113
Résultat de l'exercice précédent	547 748
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	547 635
Affectations aux réserves	547 635
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	547 635

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	4 000 000				4 000 000
Réserve légale		27 387	27 387		27 387
Réserves générales		520 248	520 248		520 248
Report à Nouveau	-113			-113	
Résultat de l'exercice	547 748	-547 748	726 281	547 748	726 281
Total Capitaux Propres	4 547 635	-113	1 273 916	547 635	5 273 916

Provisions



Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	7 000				7 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	22 984	1 322	22 984		1 322
Pensions et obligations similaires	933 920	129 303			1 063 223
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	34 829	2 824	2 073		35 580
Total	998 733	133 449	25 057		1 107 125
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		132 127	2 073		
Financières		1 322	22 984		
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 440 524 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	19 174	19 174		
- à plus de 1 an à l'origine	16 000 000		16 000 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 701 254	7 701 254		
Dettes fiscales et sociales	2 268 685	2 268 685		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	446 432	446 432		
Autres dettes (**)	4 979	4 979		
Produits constatés d'avance				
Total	26 440 524	10 440 524	16 000 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Un emprunt de 16 000 000 € a été contracté auprès de la société Aalberts Industries Finance BV, autre société membre du groupe Aalberts.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES B&S	651 833
FRS FACT NON PARVENUES GRPE	85 392
Four. FNP Frais Généraux Hors Group	86 516
MRNF FNP IMMOS	45 864
DETTES PROVISIONNEES CP1	526 014
DETTES PROVISIONNEES GRATIFIC 13 MO	76 409
DETTES PROVISIONNEES INTERESSEMENT	35 370
DETTES PROVISIONNEES PARTICIPATION	102 100
CH SOCIALE PROV CP1	252 176
CH SOCIALE PROV 13 MOIS	36 764
ABT - CETIM	20 144
ETAT TVS A PAYER	2 250
DIVERS CHARGES A PAYER	4 979
Total	1 925 811

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
Chiffre d'affaires France	9 392 216
Chiffre d'affaires UE	37 538 687
Chiffre d'affaires Export	3 434 682
TOTAL	50 365 585

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 45 247 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		1 333
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		628 534
Autres intérêts et produits assimilés	34 989	
Reprises sur provisions et transferts de charge	22 984	
Différences positives de change	64 965	79 996
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	122 938	709 863
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 322	22 984
Intérêts et charges assimilées	730 024	1 310 873
Différences négatives de change	156 652	100 584
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	887 999	1 434 441
Résultat financier	-765 061	-724 579

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 79 231 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	282 969
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	282 969
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	79 231
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SASU PEGLER-YORKSHIRE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AALBERTS INDUSTRIES LYON SNC.

La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 141 personnes dont 4 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	17	
Agents de maîtrise et techniciens	38	
Employés		
Ouvriers	86	
Total	141	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le président n'est pas rémunéré au sein de la société PEGLER YORKSHIRE.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 063 223 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 063 223 euros

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les engagements sont évalués conformément à la norme IAS19 révisée.

La société n'a pas opté pour la méthode du corridor et comptabilise les écarts actuariels directement en résultat.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

PEGLER-YORKSHIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 46, Rue de l'Industrie, 45550 ST DENIS DE L HOTEL
824 092 282 RCS ORLEANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

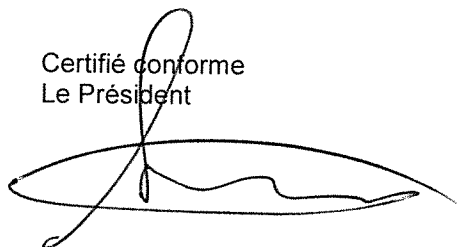
L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 726 281,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	726 281,09 euros
A la réserve légale	36 314,05 euros
Solde	----- 689 967,04 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 210 214,60 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



PEGLER YORKSHIRE

Société par actions simplifiée

46 rue de l'Industrie

45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

PEGLER YORKSHIRE

Société par actions simplifiée

46 rue de l'Industrie
45550 SAINT DENIS DE L'HOTEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société PEGLER YORKSHIRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PEGLER YORKSHIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

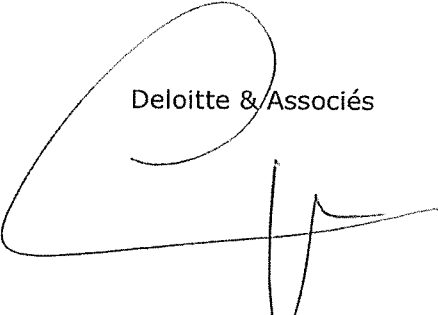
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 27 juin 2019

Le commissaire aux comptes


Deloitte & Associés
Patrice CHOQUET